



DECHETTERIE SAINT-NICOLAS : BORDEREAU DE DEPOSE DE DECHETS D'AMIANTE NON FRIABLE

Dépôt limité à 20m² par an

Vous détenez des déchets amiantés, vous êtes responsables de leur devenir.

En effet, selon le code de l'environnement (art. L. 541-2) : "Toute personne qui produit ou détient des déchets, (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets."

La déchetterie Saint Nicolas accepte les dépôts de déchets d'amiante non friable (ou amiante liée) des particuliers, sous condition de leur traçabilité. A ce titre, **ce bordereau complété devra être remis aux gardiens de la déchetterie lors de votre dépose.**

Vos coordonnées :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Commune :

Justificatif de **domicile** du déposant:
Pièce présentée :

Nom :

Adresse :

.....

Provenance du déchet d'amiante :

- Adresse :
- Commune :
- type de construction

Justificatif de la **provenance** :
Pièce présentée :

Nom :

Adresse :

.....

Type d'amiante non friable (plaque, tuyaux, dalles...) :

Plaques ou dalles

dem Xm =Nombre de plaquesTotal.....

dem Xm =Nombre de plaquesTotal.....

Tuyaux

Diamètrem...X Longueurm...=Total.....

Date : le

Signature du déposant

Nom & Signature de l'agent controleur